



GRAND MAGISTÈRE - VATICAN
ORDRE ÉQUESTRE DU SAINT-SÉPULCRE
DE JÉRUSALEM

Au service des pierres vivantes en Terre Sainte

“Les membres de l’Ordre sont des ambassadeurs de la Terre Sainte”

Entretien exclusif avec le cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d’Etat du Saint-Siège



Eminence, que représente à vos yeux l'Ordre du Saint-Sépulcre, quelle est sa place dans l'Eglise universelle et, puisque le Grand Maître est nommé par le Pape, peut-on dire qu'il s'agit du seul ordre chevaleresque intrinsèquement lié au Saint-Siège?

Dès les premiers temps du christianisme, la Terre où naquit, vécut et mourut Notre Seigneur a occupé une place particulière dans le cœur des croyants et des diverses communautés ecclésiales qui s’étendaient peu à peu au-delà du monde juif. De nombreux fidèles choisirent de vivre l’Évangile soit sous une forme solitaire, comme les ermites, soit en se rassemblant dans les lieux qui avaient connu la présence terrestre du Christ, en particulier ceux qui étaient liés aux étapes de sa vie publique, à commencer par le Saint Sépulcre. Beaucoup ressentirent aussi le besoin de s’y rendre en visite. C’est ainsi que commencèrent les pèlerinages, une forme de voyage dévotionnel et existentiel qui connut une forte croissance au Moyen Age. C’est à cette époque que remonte la naissance de l’Ordre Équestre du Saint-Sépulcre, en référence explicite à la tombe qui abrita le corps de Jésus-Christ sans vie et d’où il ressuscita. La nécessité se fit sentir de défendre son intégrité et celle de ceux qui s’y rendaient en visite.

Parmi tous ceux qui s’engagèrent dans cette noble entreprise se trouvent les Chevaliers du Saint-Sépulcre. Les premiers documents qui les concernent remontent à l’an 1336. À partir du XIVème siècle, les Papes ont cherché à leur fixer des règles, notamment sur le plan juridique et, peu à peu, ils ont élargi leurs tâches pour se consacrer à la préservation de la foi en Terre Sainte et au soutien des œuvres caritatives et sociales de l’Église, en particulier celles qui sont promues par le Patriarcat latin de Jérusalem.

L’Ordre a toujours bénéficié de la protection des Souverains Pontifes. Pour ne citer que quelques épisodes, rappelons qu’en 1496, Alexandre VI décida qu’il en serait lui-même le Modérateur

suprême, déléguant aux franciscains – auxquels avait été confiée la charge du Saint-Sépulcre par Clément VI en 1342 – le pouvoir de conférer la Chevalerie aux nobles et autres gentilshommes se rendant en pèlerinage en Terre Sainte. La confirmation de ce privilège accordé aux franciscains fut renouvelée par Léon X en 1516, puis par Benoît XIV en 1746 et, enfin, en 1847, par Pie IX, qui reconstitua l'Ordre. En 1888, Léon XIII accorda aussi la possibilité de nommer les Dames. En 1907, Pie X décida que le titre de Grand Maître de l'Ordre appartiendrait au Pape lui-même. En 1932, Pie XI approuva les nouveaux statuts et concéda aux Chevaliers et aux Dames de recevoir l'investiture non plus seulement à Jérusalem. En 1940, Pie XII nomma un Cardinal Protecteur de l'Ordre. Après le Concile Œcuménique Vatican II, saint Paul VI, en 1977, approuva les nouveaux statuts. Saint Jean-Paul II concéda à l'Ordre la personnalité juridique vaticane. L'actuel Grand Maître est Son Éminence le Cardinal Edwin Frederick O'Brien.

L'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre est, avec l'Ordre Militaire Souverain de Malte, un des deux Ordres de chevalerie reconnus par le Saint-Siège. Dans le premier, le Grand Maître est nommé par le Pape, tandis qu'au sein du second, il est confirmé par lui.

Dans le monde entier les 30 000 Chevaliers et Dames sont présents, très actifs au coeur des Eglises locales, unis fortement aux évêques locaux qui sont souvent d'ailleurs les Grands Prieurs des Lieutenances de l'Ordre. Diriez-vous que la mission des membres de l'Ordre est d'être les ambassadeurs de la Terre Sainte dans leurs diocèses respectifs?

Nous pourrions dire, en toute vérité, que les membres de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre, tant les Chevaliers que les Dames, sont comme des “ ambassadeurs ” de la Terre Sainte. En effet, non seulement ils vivent leur foi chrétienne et manifestent leur adhésion à l'Église catholique dans les milieux où ils vivent et travaillent – en ce sens tous les baptisés sont appelés à être des “ ambassadeurs du Christ ” (cf. 2 Co 5, 20) – mais, par leur présence, dans les paroisses et dans leurs diocèses d'appartenance, ils soutiennent des initiatives en faveur des Lieux saints et sensibilisent les fidèles pour subvenir aux besoins des chrétiens qui y vivent, souvent dans des conditions difficiles, sinon dramatiques. Aujourd'hui, la tâche la plus pressante est de créer les conditions politiques et socio-économique qui permettent aux chrétiens de demeurer en Terre Sainte, car il en va de l'intérêt de toute l'Église que la Terre de Jésus ne devienne pas un musée de vestiges archéologiques et de pierres précieuses, mais continuent d'être une Église construite avec des « pierres vivantes » (1P 2, 5) ; des chrétiens qui, depuis deux mille ans, continuent la tradition ininterrompue de la présence des disciples du Christ. Il est donc demandé aux membres de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre, non seulement de favoriser la collecte de fonds pour les réalités ecclésiales présentes en Terre Sainte, mais de prier et d'œuvrer pour que la paix prévale sur les divisions et sur les violences.

La Terre Sainte connaît une recrudescence exceptionnelle des pèlerinages depuis deux ou trois ans. Comment analysez-vous ce phénomène qui touche l'Eglise Mère de Jérusalem? De plus pouvez-vous nous confier quelle expérience spirituelle personnelle vous avez vécu au Saint-Sépulcre?

Les pèlerinages sont une façon importante de soutenir la présence chrétienne en Terre Sainte. C'est aussi grâce à ces voyages de la foi que les chrétiens peuvent aider les frères qui y vivent. Cela permet aux chrétiens de Terre Sainte de travailler et de subvenir aux besoins de leurs familles. Sans cet apport de solidarité, la Terre Sainte serait plus pauvre non seulement sur le plan économique, mais surtout du point de vue humain. Les pèlerinages permettent, en effet, un échange de cultures, de langues, de traditions, etc. qui ouvrent à la connaissance et au respect réciproque, en promouvant une société fondée sur les valeurs de justice et de fraternité universelles. Si, d'un côté, les pèlerins transmettent des ressources aux habitants de ces terres, de l'autre ils reçoivent beaucoup plus que ce qu'ils peuvent offrir. De fait, le pèlerin vit une expérience de foi sur les lieux de l'histoire du salut

qui ont vu le passage de Jésus sur cette terre. Un voyage dans la mémoire et, en même temps, une redécouverte de l'Évangile qui s'incarne en tout temps et sous toute latitude.

Je peux dire que, pour moi, les visites en Terre Sainte, à commencer par la première en 1980, tout de suite après mon ordination sacerdotale, ont constitué une expérience humaine et spirituelle inoubliable. Je me souviens avec beaucoup d'émotion de la nuit où, en 2009, à la veille du voyage apostolique du Pape Benoît XVI, j'ai pu prier longuement à Gethsémani, dans la basilique de l'Agonie, entièrement vide, jusque tard dans la nuit. Ou encore, de la messe célébrée dans l'édicule du Saint Sépulcre, le lendemain matin, à l'aube. Ce furent des moments vraiment intenses, tout comme ceux que j'ai vécus à la suite du Pape François en 2014, qui ont laissé un signe indélébile dans mon cœur et dont je me rappelle avec un sentiment de nostalgie. Les pèlerinages en Terre Sainte ont été pour moi une façon privilégiée pour connaître, aimer et suivre davantage le Seigneur Jésus. Parfois, avec un frémissement de crainte, en ayant conscience de fouler la même terre que celle sur laquelle il a marché. Mais toujours avec une immense gratitude, en sachant que tout ce qu'il a fait, il l'a fait pour moi et pour tous mes frères et sœurs en humanité, il l'a fait pour notre amour et pour notre salut. Je souhaite que chaque personne pèlerine en Terre Sainte puisse vivre les mêmes sentiments et revenir renforcé dans la foi et dans le témoignage chrétien.

Propos recueillis par François Vayne

(octobre 2019)